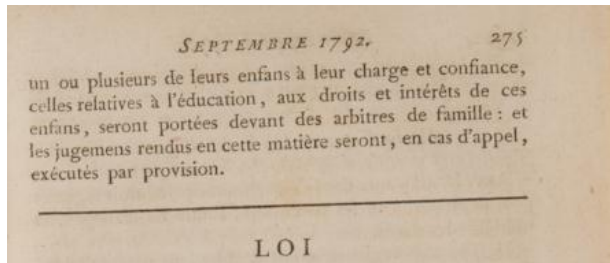


## Listes et dossiers : la lente conquête des droits

Pour le généalogiste, les listes ou dossiers sont souvent de précieux points d'appui pour retrouver la trace des personnes qu'il recherche. Pour l'historien, ils permettent de d'observer et de mesurer les évolutions de la société et les mutations provoquées par la proclamation de nouveaux droits.



Document 1. ADBR 1 L 219

« Ce jourd'hui six Messidor l'an deuxième de la République française une et indivisible dix heures du matin, par devant moi Jean Adam Hintzler officier public, nommé le huit ventôse dernier par le Conseil général de la commune de Bouquenom (...) »

Document 2. ADBR 4 E 434/9



Document 3. ADBR 5 E 544/2

« Moi, Henri Aeschelmann, profession cultivateur, habitant de la Commune d'Alteckendorf, canton de Hochfelden », je figure en haut d'une liste de 1849.

Document 4. ADBR 2 M 82



**Retrouver**, à l'aide des indices ci-dessus, **ces 4 documents dans la partie 1** de l'exposition. Les observer attentivement et répondre aux questions suivantes.

1. Inscrivez à côté de la cote de chaque document sa nature et sa date.
2. Sous quel régime politique chacun de ces documents a-t-il été produit ?

**Rechercher des informations et les placer sur un schéma** de synthèse.

3. Nommez les **droits et valeurs** proclamés. Par quelles **actions** ?
4. Quels sont les « **acteurs** » **publics ou privés** de la conquête de ces droits ?
5. **Recherche.** Quel grand texte du XX<sup>e</sup> siècle proclame ces droits pour le monde ? Justifiez à l'aide d'extraits de cette Déclaration.

*Vous placerez vos réponses dans le schéma ci-après.*

